



Commune de SAINT-YVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL du
 4 novembre 2022

Nombre de conseillers :

En exercice 22
 Présents 18
 Votants 20

Date de la séance : 4 novembre 2022
 Date de la convocation : 28 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 4 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi - 29140, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy PAGNARD, Maire.

Etaient présents : PAGNARD G., PELIZZA A., GAVAIRON A., ALTERO R., MAHE E., GAUDIN L., PRUD'HOMME H., NIQUE C., BOURDON J.-Cl., FRANCOIS B., LE MELL B., DANARD P., GUILLOU D., LE MAO H., HUON E., KERHERVE J., COTTEN A.-H., CASTERAS L.

Etaient absents ayant donné procuration à :

- BIZIEN E. excusé, a donné procuration à CASTERAS L.
- TOULARASTEL P. excusé, a donné procuration à NIQUE C.

Etaient absents excusés : LE NAOUR L., LE COZ T.

Anne-Hélène COTTEN a été désignée secrétaire de séance.

OBJET 12 : TARIFS MUNICIPAUX 2023

Les communes fixent librement les tarifs de leurs services publics.

Le Conseil municipal a conservé la compétence consistant à déterminer les tarifs municipaux. A ce titre, la Commission Vie sociale réunie le 18 octobre 2022 a défini la proposition de tarifs 2023 comme suit :

		2023
Cimetière		
	Concession d'une durée de 15 ans	116.50 €
	Concession d'une durée de 30 ans	200.00 €
	Concession d'une durée de 50 ans	326.00 €
Columbarium		
	Concession d'une durée de 10 ans	173.00 €
	Concession d'une durée de 15 ans	252.00 €
	Concession d'une durée de 30 ans	473.00 €
Caveau provisoire		
	Tarif journalier, jusqu'à 3 mois	0.50 €
	Tarif journalier, de 3 à 6 mois	2.50 €
Cavurne		
	Concession d'une durée de 10 ans	100.00 €
	Concession d'une durée de 15 ans	140.00 €
	Concession d'une durée de 30 ans	259.35 €
Maison des Associations		
<u>Associations saint-yviennes</u>		
	Location Salle 1	74.00 €

	Location Cuisine	40.00 €
	Location matériel de sonorisation	29.00 €
	Location Salles 4 et 5 avec cuisine	100.00 €
	Location Salle 4	40.00 €
	Location Salle 5	20.00 €
	Caution	350.00 €
<i>Particuliers / Associations extérieures</i>		
	Location Salle 1	264.00 €
	Location Cuisine	70.00 €
	Location matériel de sonorisation	61.00 €
	Location Salles 4 et 5 avec cuisine	200.00 €
	Location Salle 4	80.00 €
	Location Salle 5	40.00 €
	Caution	350.00 €
Carn Grand		
	Le week-end, Salle uniquement	150.00 €
	Le week-end, Salle et cuisine	260.00 €
	Caution	350.00 €
Halle des sports		
<i>Hors planning</i>		
	Utilisation exceptionnelle sans installation sportive (hors associations saint-yviennes)	200.00 €
	Location matériel de sonorisation	29.00 €
	Utilisation hebdomadaire par un public scolaire hors écoles saint-yviennes / trimestre (installations sportives)	140.00 €
<i>Activités sportives :</i>		
	La 1/2 journée	70.00 €
	La journée, pour les associations saint-yviennes	100.00 €
	La journée, hors associations saint-yviennes	110.00 €
Matériel		
	Table + 2 bancs	6.00 €
	Caution prêt de panneaux de signalisation	150.00 €
	Caution stand	80.00 €
	Location barnum (stand 6mx3m) aux particuliers, par week-end	35.00 €
Droit de place		
	Forfait jusqu'à 5m par jour	4.00 €
	Au mètre, au-delà de 5m/jour	1.00 €
	Sous chapiteau catégorie 1	65.00 €
	Sous chapiteau catégorie 2	35.00 €
	Emplacement occupé par les auto-tamponneuses, par jour	60.00 €
Panneaux d'affichage (entrée de bourg)		
	Tarif mensuel	84.00 €

Photocopies		
	Format A4, l'unité	0.30 €
	Format A3, l'unité	0.60 €
Vente de terre noire		
	Le m ³	6.00 €
	Chargement par m ³	6.00 €
	Transport par m ³	6.00 €
Bois		
	Coupe de bois sur pied, le m ³	30.00 €
	Bois coupé, 50cm, le m ³ livré	60.00 €
Location de terre (période du 01/10 au 30/09)		
	Kerveil, par hectare, par mois	selon indice de fermage départemental
	Trévinéc, en périmètre B, par hectare, par année	selon indice de fermage départemental
	Trévinéc, en périmètre A, par hectare, par année	selon indice de fermage départemental
Rétrocession de terrain (délaissés)		
	Zone N ou A (par m ²)	0.65 €
	Zone U (par m ²)	13.50 €
Temps de travail Agent		
	Heure de ménage Agent	55.00 €
	Heure d'intervention Agent technique	55.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

↳ D'approuver les tarifs municipaux définis ci-dessus pour l'année 2023.

Pour	20	PAGNARD G., PELIZZA A., GAVAIRON A., ALTERO R., MAHE E., GAUDIN L., PRUD'HOMME H., NIQUE C., BOURDON J.-Cl., FRANCOIS B., LE MELL B., DANARD P., GUILLOU D., LE MAO H., HUON E., KERHERVE J., COTTEN A.-H., CASTERAS L., BIZIEN E., TOULARASTEL P.
Contre	0	
Abstention	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Pour copie conforme au registre

A Saint-Yvi, le 4 novembre 2022
 Le Maire, Guy PAGNARD